

A la première nouvelle de ce projet, les Canadiens en comprirent tout le danger, et se réunirent en assemblées nombreuses, pour protester, par des pétitions signées par plus de 60,000 signataires. Ces requêtes portées en Angleterre par Papineau, fils, et Neilson, représentaient aux communes anglaises que les Canadiens étaient heureux sous la constitution qu'ils possédaient et priaient instamment le gouvernement anglais de ne passer aucune loi qui aurait pour effet de les réunir au Haut-Canada. Ces démarches énergiques arrêtrèrent pour quelque temps cet odieux projet.

Cependant la lutte continuait toujours sur la question de la liste civile. Des adresses couvertes de 50,000 signatures et envoyées en Angleterre, avaient pu faire rappeler Dalhousie dont l'arbitraire ne connaissait plus de bornes ; mais le mal subsistait toujours et les membres se montraient de plus en plus difficiles sur cette question vitale : soutenus qu'ils étaient par le peuple, qui protestait hautement contre le gouverneur et l'oligarchie, promettait de soutenir Papineau, et accusait l'Angleterre des terribles ravages du choléra, causés, disaient-ils, par les 52,000 émigrants débarqués à Québec en 1832.

Le gouverneur Aylmer, écho de l'oligarchie, proposait alors comme moyen de noyer les Canadiens et de les faire disparaître comme peuple, d'établir 500,000 émigrants dans les townships de l'Est, et 100,000 dans la vallée de l'Outaouais.

Ce fut, en 1834, au milieu de ces luttes de plus en plus vivaces, que Papineau proposa ses fameuses 92 résolutions ; cette longue liste des sujets de plaintes que les Canadiens avaient contre l'Angleterre, comme : " La composition (1) vicieuse et irresponsable du conseil exécutif, dont les membres sont en même temps juges de la cour d'appel, et le secret que l'on a tenu envers cette chambre, lorsqu'elle a travaillé à en enquérir, non seulement les attributions du dit corps, mais même les noms de ceux qui en forment partie.—L'accroissement des dépenses du gouvernement, sans l'autorité de la législature, et la disportion des salaires comparée aux services rendus, aux revenus des biens-fonds, et aux profits ordinaires de l'industrie chez des personnes d'autant et de plus de talents, de travail et d'économie que les fonctionnaires publics :.....Le cumul des places et emplois publics, et les efforts d'un nombre de familles, liées à l'administration, pour perpétuer en leur faveur ces états de choses, et pour dominer à toujours le peuple et ses représentants, dans des vues d'intérêt et d'esprit de parti :—L'immiscement de conseillers législatifs dans

les élections des représentants du peuple, pour les violenter et les maîtriser, et les choix d'officiers-rapporteurs souvent faits pour les mêmes fins, dans des vues partiales et corrompues :—L'intervention du gouverneur-en-chef actuel lui-même, Lord Aylmer, dans les dites élections ; son approbation donnée à l'immiscement des dits conseillers législatifs dans les mêmes élections ; la partialité avec laquelle il s'est interposé dans les procédures judiciaires liées aux dites élections, pour influer sur ces dites procédures dans l'intérêt du pouvoir militaire et contre l'indépendance du pouvoir judiciaire, et les applaudissements par lui donnés en sa qualité de commandant des forces, à l'exécution sanglante du citoyen par le soldat, dont les auteurs n'avaient pas été acquittés par un petit jury : L'intervention de la force militaire, par quoi trois citoyens paisibles, soutiens nécessaires de leurs familles, et étrangers à l'agitation de l'élection, ont été tués et fusillés dans la rue : Les divers systèmes fautifs et partiaux d'après lesquels on a disposé depuis le commencement de la constitution, des terres vacantes en cette province, lesquels ont mis la généralité des habitants du pays dans l'impossibilité de s'y établir :—L'accaparement frauduleux et contraire aux lois, et aux instructions de la couronne, de grandes étendues de terres, par les gouverneurs, conseillers législatifs et exécutifs, juges et employés subordonnés :..... " La détention injuste du collège de Québec, formant partie des biens du ci-devant ordre des jésuites ravi à l'éducation, pour y loger des soldats :.....Les refus des gouverneurs, et surtout du gouverneur-en-chef actuel, de communiquer à cette chambre un grand nombre de renseignements demandés de temps à autre sur les affaires publiques de la province, et qu'elle a droit d'avoir ; le refus du gouvernement de Sa Majesté, de rembourser à la province le montant de la défalcation du ci-devant receveur-général, (1) et sa négligence à exercer les droits de la province, sur les biens et la personne du même ci-devant receveur-général."

Ces résolutions, qui devaient avoir pour résultat de rendre de plus en plus fermes et unis les membres de l'opposition canadienne, virent après leurs passation, quelques membres influents abandonner Papineau, cette personnification des Canadiens, et se ranger au parti anglais pour éviter les suites des violentes commotions qui devaient nécessairement résulter de cette opposition prolongée. Leur but était bon, mais leur tort était d'abandonner le peuple après avoir travaillé à lui faire connaître ses droits et l'avoir excité à les soutenir.

(1) Extraits des 92 résolutions, J. F. Perrault.

(1) Caldwell.